

Mis à jour : 07/2024



LIVRET D'ACCUEIL STAGIAIRE
ECF VIGIER
Montluçon

ECF Vigier Montluçon
25 Rue Benoist d'Azy
03100 MONTLUÇON
04 70 09 09 09



Mot de la direction

La direction **d'ECF Vigier et toutes les** équipes vous souhaitent la **bienvenue**.

Notre **organisation** est **accréditée** Qualiopi, Iso 9001 **pour fournir des prestations** de qualité.

Chez **ECF Vigier, vous êtes** accompagné par nos équipes. L'étroite collaboration entre le formateur et le stagiaire favorisera sa réussite.

Si vous avez besoin de conseils, d'aides, n'hésitez pas à demander, nos équipes sont là pour vous accompagner au maximum.



Horaires d'accueil

Lundi : 08h-12h00 / 13h30-17h30

Mardi/Vendredi : 08h15-12h00 / 13h30 - 17h30

Merci de consulter votre convocation pour connaître vos horaires de formation



Réussissons ensemble



Nos formations sont proposées aux personnes qui souhaitent découvrir, renouveler, valoriser leurs compétences et vivre une expérience humaine afin d'améliorer leur parcours professionnel pour développer :

Savoir faire - Savoir être - Savoir agir

La clé de réussite sera dans notre **engagement commun qui permettra d'atteindre votre objectif.**





SOMMAIRE

1. ECF Vigier
2. Présentation de l'équipe
3. Plan du site
4. Environnement
5. Règlement intérieur
6. Développement Durable
7. Votre formation



ECF VIGIER

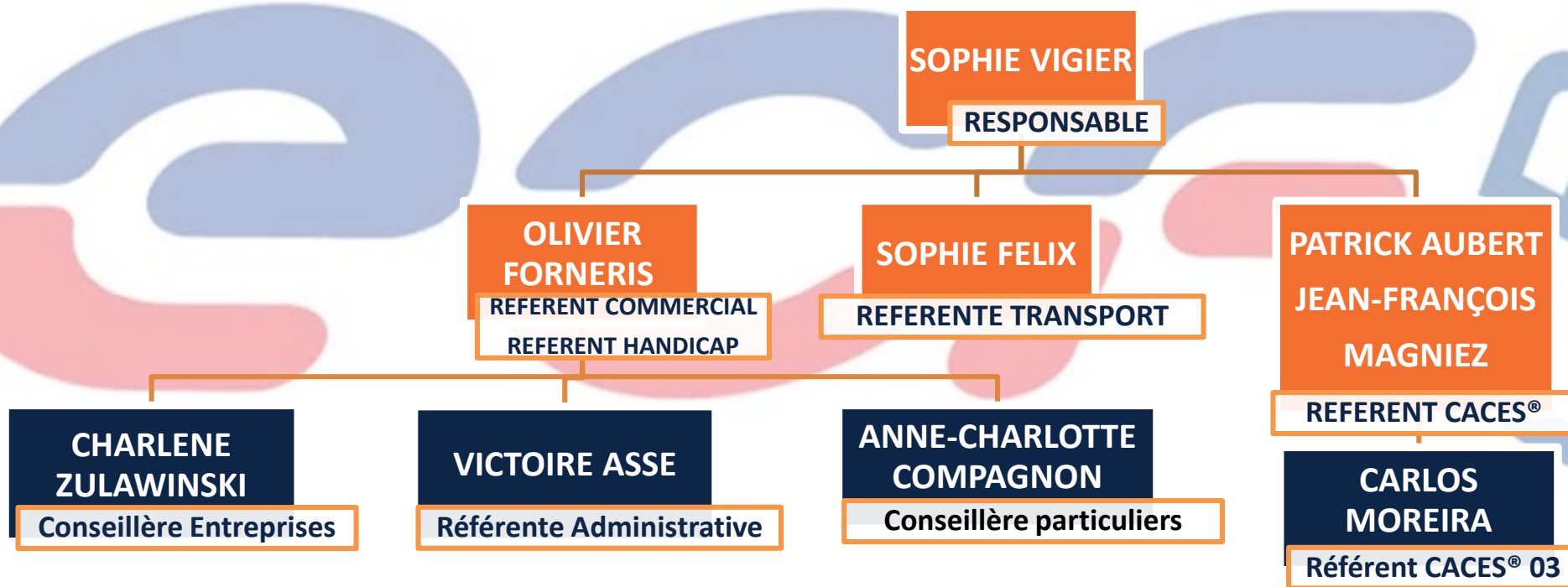
*Organisme de formation créé en 1969
Présent sur l'ensemble de l'Auvergne de la France
avec 5 centres de formation*

I. ECF VIGIER CR0



Faites la visite virtuelle de notre centre en [cliquant ici](#)

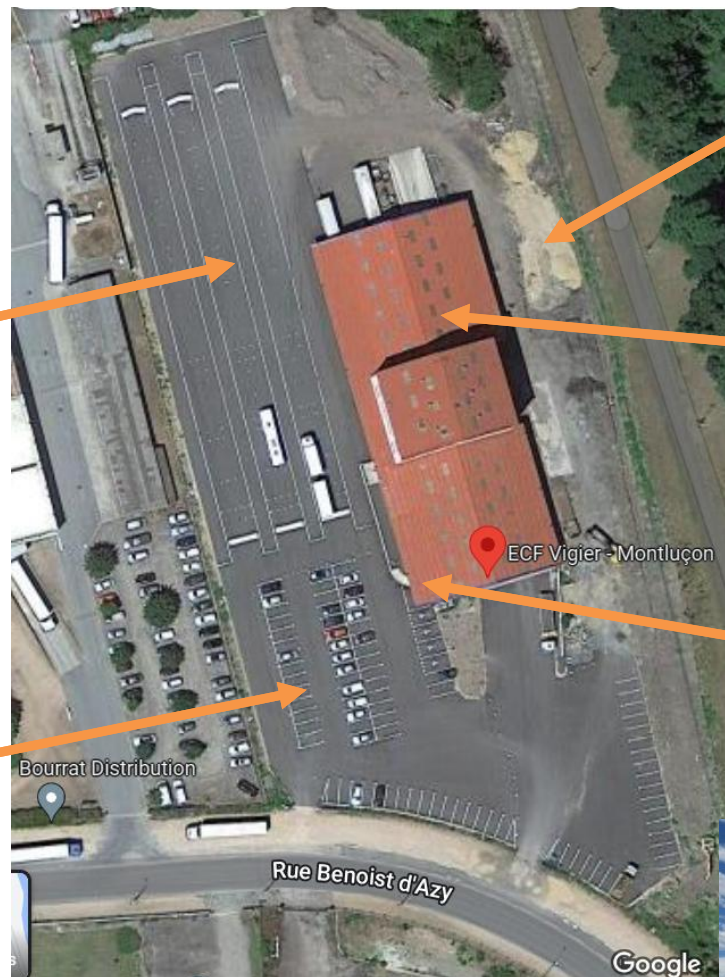
Présentation de l'Equipe



Plan du site Montluçon

Pistes de manœuvres
Transport

Parking Gratuit



CACES® R482-R486-
R490

Aire de manœuvres
+ Salles de cours

CACES® R485- R489 Aire
de manœuvres + Salles
de cours

Accueil +
Administratif + Salles
de cours



Environnement Montluçon

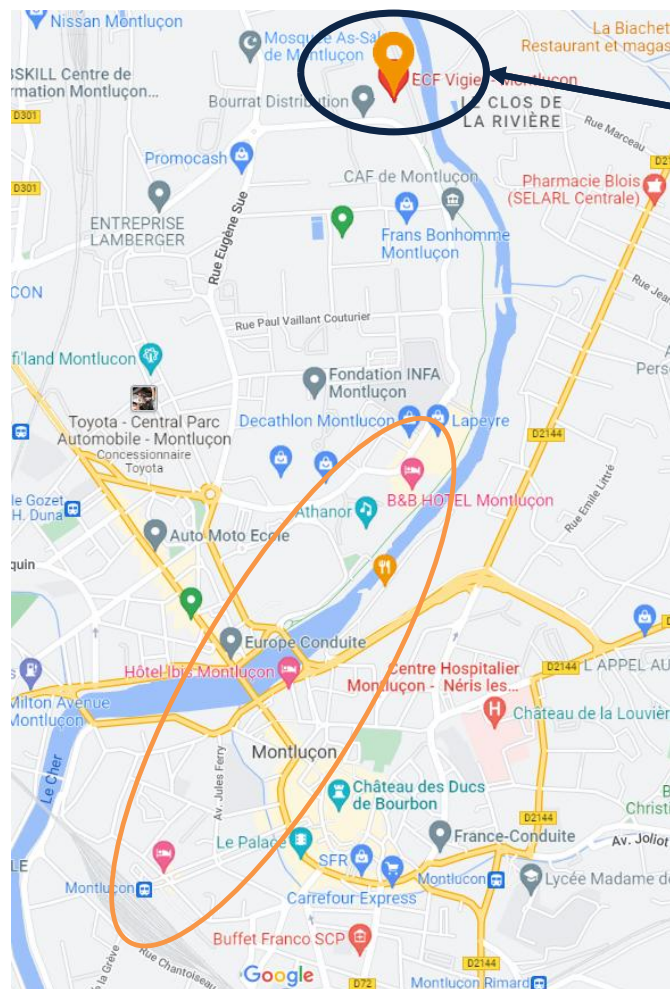
1. Accès

- ✓ Parking moto
- ✓ Accès possible en vélo avec piste cyclable
- ✓ Accès BUS / TRAIN
- ✓ Co-voiturage

PENSEZ A FAIRE DU CO-VOITURAGE AFIN DE LIMITER LA POLLUTION DE CO2



CR0



ECF VIGIER

Hébergement
Montluçon

- ▶ B&B HOTEL (16min à pied)
- ▶ HOTEL IBIS (26min à pied)
- ▶ COMFORT HOTEL (23min à pied)
- ▶ HOTEL RESTAURANT LE FAISAN (35min à pied)

Zone hébergement



04/07/2024

Restauration Montluçon

Boulangerie

Pat à pain (20min à pied)

Le Pétrin (20 min à pied)

Restauration rapide

Burger King (19min à pied)

McDonald's (22min à pied)

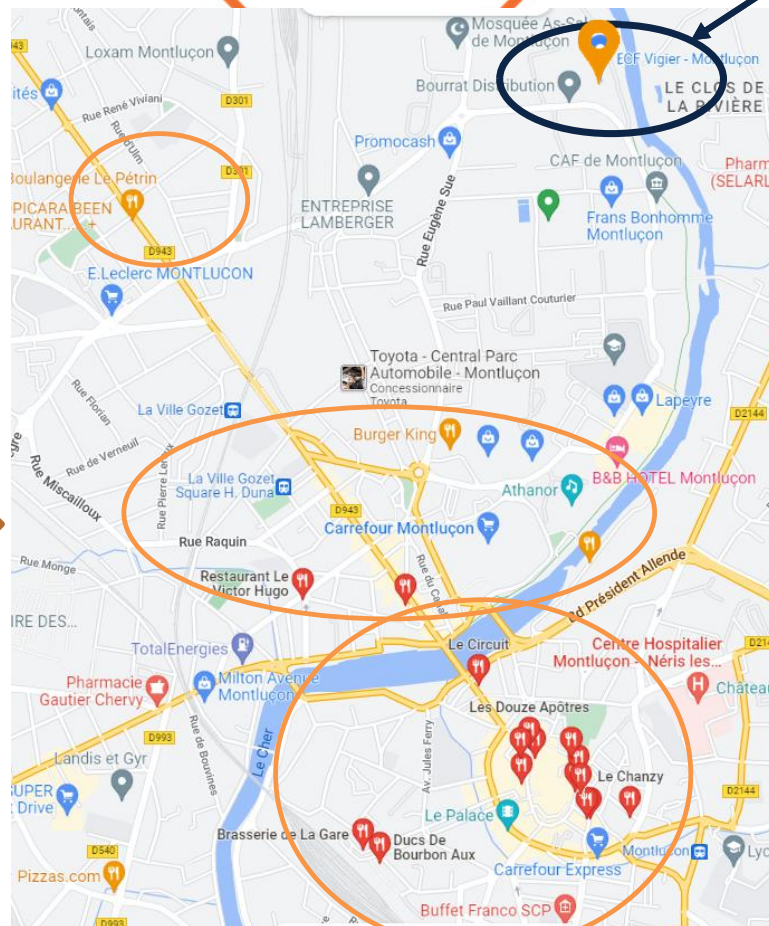
Restaurants

Les Ecluses (10min à pied)

Le restaurant du traiteur
(24min à pied)

Possibilité de livraison sur
le site(Uber eat)

ECF VIGIER MONTLUÇON



Règlement intérieur

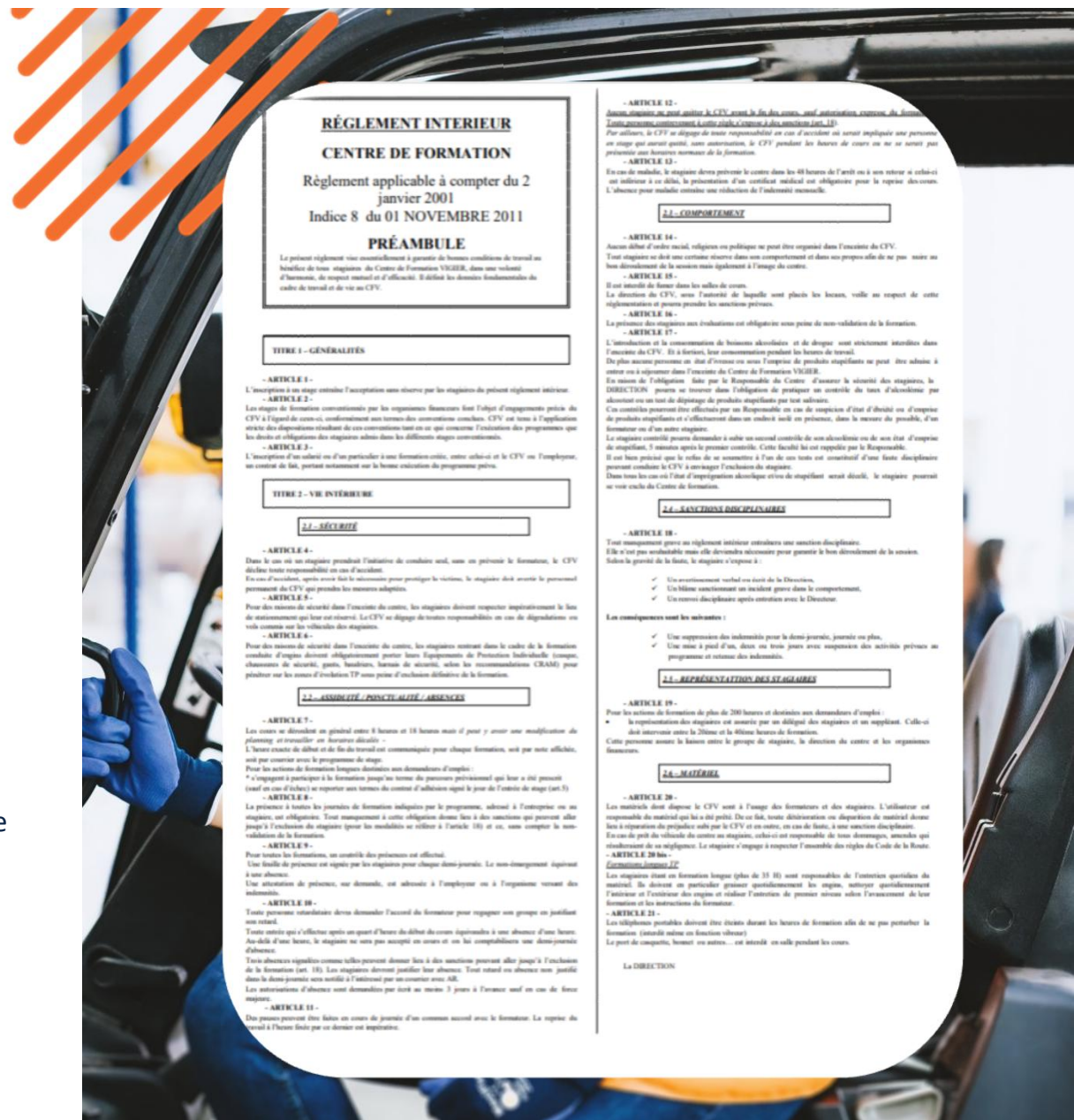
Pendant toute votre période de formation vous êtes : STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

A ce titre, comme en entreprise, vous êtes soumis à notre règlement intérieur.

Le règlement de notre organisme complet vous a été transmis lors de votre inscription.

Une copie de ce règlement est affichée et à votre disposition.

Nous profitons de cette présentation pour vous faire
un rappel sur les points essentiels



1. Sécurité sur le centre



Consignes d'incendie

- Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de manière à être connus de tous les stagiaires.

Accident

- Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme.

Boissons alcoolisées et substances illicites

- Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans l'organisme ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées. Il est interdit de consommer et d'importer des substances illicites sur le site.

Interdiction de fumer et de vapoter

- En application de la loi fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer et vapoter dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer et de vapoter dans les salles de cours, de pauses et dans les ateliers. Il est interdit de fumer lors des vérifications effectuées autour des véhicules.





Utilisation des machines et du matériel

- Les outils et les machines ne doivent être utilisés qu'après autorisation par le formateur qui a en charge la formation suivie. Tout matériel utilisé doit être rendu comme à son origine en bon état.
- Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel et tout incident doivent être immédiatement signalés au formateur qui a en charge la formation suivie

Equipement de protection individuel

- **Le port des EPI est obligatoire** dans certaines formations, notamment l'ensemble de nos formations CACES® et sur certaines zones (Halls d'évolution et piste de conduite)



TRAVAIL ET SÉCURITÉ



2. Horaires et Absences

HORAIRES

- Les stagiaires sont tenus d'être présent sous peine de l'application de sanctions
8H30 - 12H / 13H00 - 16H30 ou **en horaires décalés sur les formations de circulation transport : 6H - 13H ou 13H - 20H**

ABSENCES

- **Les seuls absences justifiées sont**
 - Les absences pour raisons médicales justifiées dans les 48 heures par un certificat médical (le stagiaire ayant au préalable averti immédiatement par téléphone)
 - Les absences pour évènements familiaux



Attention !



Sur certaines formations aucune absences n'est autorisées



CCF*

3. Sanctions



Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction

- Constitue une sanction au sens de l'article R6352-3 du **Code du Travail** « toute mesure, autre que les observations verbales, prises par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit »

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister :

- Soit en un avertissement ;
Soit en un blâme ou un rappel à l'ordre ;
Soit en une **mesure d'exclusion définitive** (dans les conventions passées avec l'Etat ou la Région, des dispositions particulières sont définies en cas d'application des sanctions énoncés ci-dessus).

**COVOITURAGE-
ECO-CONDUITE**

LA PLANÈTE

**APPAREILS
ELECTRIQUES**

Penser à retirer tout appareils
à la fin de son utilisation

**LES
IMPRESSIONS**

Impression RECTO/VERSO

VOUS EN REMERCIERA

**CONSOMMATION
ENERGETIQUE**

Limite de 19°C en moyenne pour le chauffage en
hiver et pour l'été, la clim ne doit être mis ou
maintenu en fonctionnement que lorsque la
température intérieure des locaux dépasse 26°C.

Avant tout :

1. Vérifications des prérequis
2. Compléter la fiche de renseignement stagiaire

Votre formation

Formation Transport

Formation CACES[®]

Formation ECSR

CR0



Bonne formation

A la fin de votre formation, n'hésitez pas à laisser un avis



Retrouvez-nous sur site internet et sur les réseaux

